

**Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de New Richmond tenue le 7<sup>e</sup> jour de mars 2016, à compter de 20 h, dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de New Richmond**

Sont présents les conseillers : Madame Geneviève Braconnier, Messieurs Jean Cormier, René Leblanc, Jean-Pierre Querry et Jacques Rivière, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Éric Dubé.

Est absent : Monsieur François Bujold, conseiller, ayant justifié son absence.

Assiste également à la réunion : Monsieur Stéphane Cyr, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Madame Céline LeBlanc, greffière.

**Vérification du quorum**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée et les délibérations débutent.

**ADMINISTRATION**

**52-03-16 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour qui est unanimement adopté par les conseillers, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. Jean Cormier. Il est à noter que cet ordre du jour demeure ouvert à toutes modifications.

**2. Adoption des procès-verbaux**

**53-03-16 2.1 Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2016**

**Considérant que** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2016;

**Considérant que** les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**À ces causes**, sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2016.

**54-03-16 2.2 Séance extraordinaire du 15 février 2016**

**Considérant que** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 février 2016;

**Considérant que** les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**À ces causes**, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 février 2016.

**3. Suivi de la période de questions (affaires du public) de la séance du 1<sup>er</sup> février 2016**

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 1<sup>er</sup> février 2016.

#### 4. Correspondance

- De M. Marc-André Leblanc, directeur du Service des programmes fiscaux du ministère des Affaires municipales, un état de dépôt d'un montant de 96 430 \$ représentant une aide financière spéciale consentie dans le cadre du programme de soutien financier transitoire visant les municipalités à caractère industriel affectées par une baisse importante des recettes de taxes provenant des immeubles industriels situés sur leur territoire.
- De M. Jean-Guy Poirier, préfet de la MRC de Bonaventure, une correspondance confirmant que le Comité d'investissement de la MRC a entériné une recommandation positive pour une contribution financière d'un montant maximum de 50 000 \$ pour le projet de réfection de la piscine Bruce-Ritchie.
- De M. Dany Bergeron, président de la Corporation de développement de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, un suivi concernant leur projet de déploiement de bornes de recharge à courant continu sur tout le territoire gaspésien, indiquant que l'obtention du financement pour ledit projet en est à son étape finale. Hydro-Québec, Desjardins, les MRC ainsi que les SADC du territoire ont accepté de s'impliquer financièrement et d'autres confirmations sont en attente. Un déploiement actif est prévu d'ici la prochaine saison touristique estivale.
- De M. Normand Fauchon, directeur de la gestion administrative et des contrôles des programmes du ministère de l'Éducation, une correspondance à l'effet que les demandes reçues lors de l'appel de projets effectué dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase III, dépassent largement l'enveloppe disponible de 50 M\$ alloué et que, suite à l'analyse de notre projet de réfection des terrains de tennis, ce dernier n'a pas été retenu.
- De M. Robert Poëti, ministre des Transports, une correspondance ainsi qu'un chèque au montant de 824,50 \$ représentant une subvention en remboursement des travaux d'entretien de la signalisation aux passages à niveau pour l'année 2015.
- De Mme Margaret-Ann Cooke, secrétaire générale par intérim à la Commission scolaire Eastern Shores, une correspondance nous transmettant le projet de « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles – 2016-2019 », et ce, pour consultation et commentaires. Ce plan sera adopté lors de la séance du Conseil des commissaires du 13 avril 2016.
- De la part de contribuables, 2 demandes d'ajout de lampadaires de rue, et ce, pour des questions de sécurité :
  - . un à l'intersection du boulevard Perron Ouest et du chemin Old Ferry;
  - . un en face du 180, chemin Campbell.

55-03-16

#### 5. Comptes à payer

**Considérant que** le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

**À cette cause**, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers:

**D'approuver** la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de trois cent soixante-et-onze mille cinq cent trente-quatre dollars et dix-huit cents (371 534,18 \$);

**D'autoriser** le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

**56-03-16 6. Nomination d'un maire suppléant**

Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers de nommer M. Jean Cormier à titre de maire suppléant, et ce, pour une période de quatre (4) mois.

**57-03-16 7. Programme TECQ 2014-2018 – Programmation partielle des travaux – Somme allouée pour réaliser des travaux admissibles sans tenir compte de l'ordre de priorité**

**Attendu que** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**Attendu que** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**À ces causes**, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers :

**Que** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**Que** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**Que** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation des travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**Que** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**Que** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**58-03-16 8. Protocole d'entente – Employés cadres – Autorisation de signature**  
**Considérant que** le protocole d'entente concernant les conditions de travail des employés cadres était en vigueur pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2015;

**Considérant que** des démarches ont été entreprises en vue de négocier un nouveau protocole;

**Considérant qu'**une entente de principe a été conclue;

**À ces causes**, sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente concernant les conditions de travail des employés cadres, liant la Ville et les employés cadres de New Richmond, et ce, pour une période de six (6) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2021.

**59-03-16 9. Club nautique de New Richmond inc. – Subvention annuelle**  
**Considérant que** le Club nautique a procédé en 2013 à des travaux de réfection de ses infrastructures;

**Considérant que** la Ville a pris un engagement, pour les années 2014 à 2018 inclusivement, à l'effet de verser une subvention au Club nautique de New Richmond inc., et ce, en conformité avec l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales;

**Considérant** le protocole d'entente signé à cet effet le 29 octobre 2013;

**Considérant que** ce protocole a pour fins principales de permettre au Club, suite auxdits travaux, de continuer d'alimenter le quai en électricité et de rendre accessible aux utilisateurs des installations sanitaires conformes;

**À ces causes**, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers de verser une subvention pour l'année 2016 au montant de six mille cent cinquante-cinq dollars et soixante-seize cents (6 155,76 \$), équivalent à l'écart entre l'évaluation municipale du bâtiment, avant et après les travaux de réfection, et ce, tel que stipulé dans le protocole d'entente intervenu entre la Ville et le Club nautique le 29 octobre 2013.

**60-03-16 10. Transport Bonaventure Avignon – Entérinement du paiement de la contribution au transport adapté 2015**

**Considérant** la demande de contribution pour le transport adapté pour l'année 2015 au Transport Bonaventure Avignon reçue le 19 janvier 2015;

**Considérant que** le versement de cette contribution fait partie à chaque année des dépenses incompressibles autorisées de la Ville de New Richmond;

**Considérant que** le versement de ladite contribution a été effectué auprès de l'organisme en date du 22 janvier 2015 mais que la demande de résolution à cet effet a été omise;

**À ces causes**, sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'entériner l'adhésion au Transport Bonaventure Avignon pour l'année 2015, et ce, en ce qui a trait au transport adapté. De plus, d'entériner le paiement de la contribution versée le 22 janvier 2015, au montant de quatre mille cent quatre-vingt-douze dollars et quatorze cents (4 192,14 \$) et également l'acceptation de désigner la MRC de Bonaventure à titre de mandataire auprès du ministère des Transports dans le dossier du transport adapté.

61-03-16

### **11. Résolution d'appui – Avril, mois de la jonquille**

**Considérant que** le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

**Considérant que** la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

**Considérant que** grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, pour permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et pour aider plus de personnes touchées par la maladie;

**Considérant que** nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

**Considérant que** près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

**Considérant que** les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

**Considérant que** le mois d'avril est le mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

**Considérant que** la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

**En conséquence**, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers :

**De décréter** que le mois d'avril est le mois de la jonquille;

**Que** le Conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

62-03-16

### **12. Projet de mise à jour de la Politique familiale**

**Considérant que** la Politique familiale de la Ville de New Richmond présentement en vigueur date de 2006;

**Considérant qu'il y a lieu d'actualiser** ladite politique pour créer un guide afin d'orienter les actions futures en faveur de la qualité de vie des familles;

**Considérant que** la Ville désire déposer une demande d'aide financière auprès du Ministère dans le cadre du Programme PFM du Carrefour action municipale et famille, et ce, pour la mise à jour de la politique en place;

**À ces causes**, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser les personnes suivantes à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents pertinents à la demande d'aide financière pour la mise à jour de la Politique familiale de la Ville de New Richmond :

- Ann-Julie Leblanc à titre de responsable du projet pour la municipalité;
- Geneviève Braconnier à titre de responsable des questions familiales;
- Lucie Duguay à titre d'interlocutrice auprès du ministère de la Famille.

Il est également entendu que la Ville s'engage à défrayer 50 % du coût dudit projet de mise à jour, représentant un montant maximal de six mille dollars (6 000 \$).

**63-03-16 13. Projet d'une Politique des aînés et plan d'actions (MADA – Municipalité amie des aînés)**

**Considérant que** la Ville de New Richmond a une communauté d'aînés croissante et a à cœur de garder ces gens actifs, impliqués, divertis, en santé et en sécurité;

**Considérant que** de ces faits, la Ville souhaite se doter d'une Politique des aînés afin d'atteindre les résidents qui habitent les résidences pour personnes âgées ainsi que ceux vivant toujours dans leur maison, et ce, afin de favoriser leur qualité de vie;

**Considérant que** la Ville désire déposer une demande d'aide financière auprès du Ministère dans le cadre du Programme PFM du Carrefour action municipale et famille, et ce, pour la mise en place d'une Politique des aînés et d'un plan d'actions s'y rattachant;

**À ces causes**, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser les personnes suivantes à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents pertinents à la demande d'aide financière pour la mise en place d'une Politique des aînés et d'un plan d'actions pour la Ville de New Richmond :

- Geneviève Braconnier à titre de personne élue responsable des questions concernant les aînés;
- Ann-Julie Leblanc à titre de responsable du projet pour la municipalité;
- Lucie Duguay à titre d'interlocutrice auprès du MSS pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet.

Il est également entendu que la Ville s'engage à défrayer 50 % du coût dudit projet de mise en place, représentant un montant maximal de douze mille dollars (12 000 \$).

**64-03-16 14. Conseil sans papier – Offre de services ICO Technologies**

**Considérant que** la Ville souhaite améliorer la présentation et la gestion des séances du Conseil présentement en place, et ce, dans l'optique d'un Conseil sans papier;

**Considérant que** la firme ICO Technologies a effectué une présentation de son concept et fourni les explications adéquates ainsi qu'une description de leur produit;

**À ces causes**, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser le paiement à la firme ICO Technologies d'un montant de cinq mille sept cent quatre-vingt-quatorze dollars (5 794 \$), taxes en sus, pour l'acquisition d'un logiciel pour un Conseil sans papier. La firme s'engage de ce fait à fournir les services d'installation dudit logiciel, de son intégration et de la formation du personnel. Par le fait même, le directeur général est autorisé à signer tous les documents pertinents à cet effet. Il est également entendu que cette dépense sera prise à même le plan de développement de la Ville.

**15. Règlement 1002-16 relatif au remboursement des dépenses des membres du Conseil et du personnel de la Ville dans l'exercice de leurs fonctions et abrogeant le Règlement 808-06 - Avis de motion**

Un avis de motion est donné par le conseiller M. Jacques Rivière à l'effet que le Règlement 1002-16 relatif au remboursement des dépenses des membres du Conseil et du personnel de la Ville dans l'exercice de leurs fonctions et abrogeant le Règlement 808-06, sera adopté à une séance ultérieure.

**65-03-16 16. Représentant au conseil d'administration du Service ambulancier de la Baie**

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers de nommer madame Pierrette Campbell à titre de représentante au sein du conseil d'administration du Service ambulancier de la Baie, et ce, pour les périodes 2016-2017 et 2017-2018.

**SERVICE DES LOISIRS**

**66-03-16 17. Rénovations - Piscine Bruce-Ritchie**

**17.1 Budget supplémentaire - Glissoire double - Aquam**

**Considérant** les travaux en cours pour les rénovations de la piscine Bruce-Ritchie;

**Considérant** la réglementation et les normes de sécurité entourant la pose d'un tremplin pour une piscine municipale;

**Considérant que** le bâtiment rénové ne peut respecter ces dites normes;

**Considérant** la volonté de la Ville de se doter d'une glissoire 2 paliers 2 tubes afin de pallier à cette contrainte;

**Considérant que** dans le contexte de l'appel d'offres initial pour les équipements aquatiques, un tremplin y figurait au montant de 16 581,69 \$, taxes en sus;

**Considérant** le crédit obtenu suite à l'annulation de l'achat du tremplin;

**À ces causes**, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser un budget supplémentaire au contrat initial pour l'achat d'une glissoire 2 paliers 2 tubes à la firme Aquam inc., au montant de quarante-huit mille huit cent quatre-vingt-cinq dollars et soixante-et-onze cents (48 885,71 \$) taxes en sus, et ce, tel qu'il appert dans le prix soumis. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le Règlement 968-15.

**67-03-16 17.2 Avenant au marché no. 1**

Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'accepter l'avenant au marché no. 1 concernant les travaux de rénovation de la Piscine Bruce-Ritchie, tel que présenté par l'entrepreneur Construction L.F.G. inc., concernant les diverses directives de modifications en architecture (A1, A2 et A3) ainsi qu'en ingénierie (S03), représentant un coût total de cinquante-sept mille dix dollars et quatre-vingt-dix cents (57 010,90 \$), taxes en sus, et ce, tel que recommandé par l'architecte Pierre Bourdages, en date du 2 février 2016.

- 68-03-16 17.3 Avenant au marché no. 2R**  
Sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'accepter l'avenant au marché no. 2R concernant les travaux de rénovation de la Piscine Bruce-Ritchie, tel que présenté par l'entrepreneur Construction L.F.G. inc., concernant les diverses directives de modifications en architecture (A4) ainsi qu'en ingénierie (S01, S05, S06, S10, C-01 Rev#1, C-02 et C-03), représentant un coût total de vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept dollars et quatre-vingt-sept cents (22 977,87 \$), taxes en sus, et ce, tel que recommandé par l'architecte Pierre Bourdages, en date du 18 février 2016.
- 69-03-16 17.4 Certificats de paiement no. 3 et no. 4**  
Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser le paiement à Construction L.F.G. inc. du certificat de paiement no. 3 au montant de deux cent dix-huit mille deux cent quatre-vingt-deux dollars et soixante-douze cents (218 282,72 \$), taxes incluses, tel que recommandé par l'architecte Pierre Bourdages en date du 4 février 2016, ainsi que du certificat de paiement no. 4 au montant de quatre cent quatre-vingt-dix mille quatre cent soixante-quatre dollars et quarante-trois cents (490 464,43 \$), taxes incluses, tel que recommandé par l'architecte Pierre Bourdages en date du 1<sup>er</sup> mars 2016, le tout représentant un montant total de sept cent huit mille sept cent quarante-sept dollars et quinze cents (708 747,15 \$), taxes incluses. Il est entendu que ces paiements seront pris à même le Règlement 986-15.
- 70-03-16 17.5 Autorisation de paiement - GHD Consultants Ltée - Contrôle qualitatif des matériaux**  
**Considérant que** la Ville, par sa résolution 318-12-15, a mandaté la firme GHD Consultants Ltée, afin d'effectuer le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de rénovation à la Piscine Bruce-Ritchie;  
**À cette cause**, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser le paiement à la firme GHD Consultants Ltée au montant de deux mille cinq cent soixante-et-onze dollars et quarante-deux cents (2 571,42 \$), taxes incluses, et ce, pour le contrôle qualitatif des matériaux. Il est entendu que ce paiement sera pris à même le Règlement 986-15.
- 71-03-16 17.6 Conception, production et installation pour signalétique intérieure pour la piscine Bruce-Ritchie**  
**Considérant que** suite aux rénovations en cours pour la piscine Bruce-Ritchie, la Ville doit procéder à l'installation de plus de quarante (40) nouvelles affiches signalétiques dans le bâtiment ainsi rénové;  
**Considérant que** plusieurs affiches sont obligatoires selon la réglementation en vigueur;  
**Considérant** la soumission reçue de la firme Sébastien Cantin, Design Graphique & Direction Artistique pour la conception, la production et l'installation pour la signalétique intérieure à la piscine;  
**À ces causes**, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser le paiement à la firme Sébastien Cantin, Design Graphique & Direction Artistique d'un montant maximal de douze mille sept cent quarante-sept dollars et vingt-huit cents (12 747,28 \$), taxes incluses, et ce, pour la conception, la production et l'installation pour la signalétique intérieure à la Piscine Bruce-Ritchie, selon le concept numéro 1 proposé. Il est entendu que ce paiement sera pris à même le Règlement 986-15.



**72-03-16 18. Projet de signalisation bord de mer**  
**Considérant que** la Ville souhaite se doter d'un réseau de signalisation pour les accès au bord de mer;

**Considérant que** pour l'établissement de ce réseau, la Ville devra franchir plusieurs étapes dont dresser une liste des accès, opter pour la signalisation désirée, procéder à la création d'une carte touristique ainsi que la conception de panneaux et de pictogramme à cet effet;

**Considérant que** diverses soumissions ont été déposées pour, entre autres, la création d'un pictogramme, la mise sur pied d'un dépliant ainsi que la conception de panneaux d'affichage;

**À ces causes**, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser l'agente d'animation aux loisirs à entreprendre les procédures d'élaboration d'un système de signalisation touristique pour les citoyens et les touristes afin de les guider vers les nombreux accès à la mer. Des dépenses, d'un montant approximatif de trois mille trois cent quarante-quatre dollars (3 344 \$), taxes en sus, sont par le fait même autorisées et seront prises à même le budget de plan de développement de la Ville.

#### **URBANISME**

**73-03-16 19. Règlement 990-15 modifiant le Règlement de zonage 927-13 dans le but de permettre l'usage d'habitation collective dans la zone Ma.3 – Adoption**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le règlement relatif à l'usage d'habitation collective dans la zone Ma.3, portant le numéro 990-15;

**Considérant** l'avis de motion donné par le conseiller M. Jacques Rivière lors de la séance du 7 décembre 2015;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le directeur général mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**À ces causes**, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 dans le but de permettre l'usage d'habitation collective dans la zone Ma.3, lequel est identifié sous le numéro 990-15.

**74-03-16 20. Règlement 997-16 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'inclure les lots révisés 5 728 069 et 5 727 966 dans la zone Cv.3 – Adoption**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le règlement relatif à l'inclusion des lots révisés 5 728 069 et 5 727 966 dans la zone Cv.3, portant le numéro 997-16;

**Considérant** l'avis de motion donné par le conseiller M. François Bujold lors de la séance du 15 février 2016;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le directeur général mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**À ces causes**, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'inclure les lots révisés 5 728 069 et 5 727 966 dans la zone Cv.3, lequel est identifié sous le numéro 997-16.

**75-03-16 21. Règlement 999-16 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'y intégrer une conformité de calcul de dimension de terrain – Adoption**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le règlement relatif à l'intégration d'une conformité de calcul de dimension de terrain au Règlement de zonage 927-13, portant le numéro 999-16;

**Considérant** l'avis de motion donné par la conseillère Mme Geneviève Braconnier lors de la séance du 15 février 2016;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le directeur général mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**À ces causes**, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'y intégrer une conformité de calcul de dimension de terrain, lequel est identifié sous le numéro 999-16.

**76-03-16 22. Règlement 1001-16 modifiant l'article 3.3.7 du Règlement de zonage 927-13 autorisant l'usage spécifique de conteneurs pour certaines zones**

**22.1 Adoption du premier projet**

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le premier projet du Règlement 1001-16 modifiant l'article 3.3.7 du Règlement de zonage 927-13 autorisant l'usage spécifique de conteneurs pour certaines zones.

**22.2 Avis de motion**

Un avis de motion est donné par le conseiller M. Jean Cormier, à l'effet que le Règlement 1001-16 modifiant l'article 3.3.7 du Règlement de zonage 927-13 autorisant l'usage spécifique de conteneurs pour certaines zones, sera adopté à une séance ultérieure.

**SERVICE INCENDIE**

**77-03-16 23. Règlement 998-16 modifiant le Règlement 963-14 concernant la prévention des incendies – Adoption**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le règlement relatif à la modification du Règlement 963-14 concernant la prévention des incendies, portant le numéro 998-16;

**Considérant** l'avis de motion donné par le conseiller M. Jacques Rivière lors de la séance du 1<sup>er</sup> février 2016;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le directeur général mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**À ces causes**, sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le règlement modifiant le Règlement 963-14 concernant la prévention des incendies, lequel est identifié sous le numéro 998-16.

#### **TRAVAUX PUBLICS**

**78-03-16 24. Utilisation du fonds de revenus de gravières-sablières pour l'année 2015 pour l'entretien du réseau routier**

Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'utiliser le montant de vingt-sept mille trois cent quatre-vingt dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (27 380,97 \$) provenant du fonds de revenus des gravières-sablières de l'année 2015, et ce, pour l'entretien du réseau routier municipal pour l'année 2015.

**79-03-16 25. Prolongement de l'avenue des Érables - Phase I - Demande d'autorisation environnementale révisée - Budget d'honoraires**

**Considérant** la volonté du Conseil d'entreprendre les démarches afin de prolonger l'avenue des Érables;

**Considérant qu'**une rencontre s'est tenue avec des représentants du ministère de l'Environnement;

**Considérant que** suite à cette rencontre, la Ville doit présenter une demande révisée au Ministère afin d'obtenir un certificat d'autorisation;

**Considérant que** la firme Norda Stelo a déposé un budget d'honoraires dans le cadre de la préparation d'une demande d'autorisation environnementale révisée des travaux projetés de la phase I du prolongement de l'avenue des Érables;

**Considérant que** ce budget d'honoraires comprend la préparation de la demande ainsi que leur assistance après le dépôt pour répondre aux demandes de précisions du Ministère;

**À ces causes**, sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'accepter le budget d'honoraires déposé par la firme Norda Stelo au montant de quatre mille trois cent soixante-quinze dollars (4 375 \$), taxes en sus, dans le cadre de la préparation d'une demande d'autorisation environnementale révisée des travaux projetés de la phase I du prolongement de l'avenue des Érables. Il est à noter que cette dépense sera prise à même le Règlement 932-13.

#### **DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

**80-03-16 26. Offre de services - Plan d'aménagement - Secteur du chemin de la Plage**

**Considérant que** la Ville souhaite obtenir un concept d'aménagement afin de convertir un espace situé dans le secteur du chemin de la Plage en halte publique avec panneaux d'interprétation;

**Considérant que** Mme Caroline Hardy, designer paysagiste et horticultrice a déposé une offre de services à cet effet;

**À ces causes**, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'accepter l'offre de services présentée par Mme Caroline Hadry, designer paysagiste et hortultrice au montant estimé entre quatre cent quatre-vingt dollars (480 \$) et sept cent vingt dollars (720 \$), taxes en sus, et ce, pour l'obtention d'un concept d'aménagement dans le secteur du chemin de la Plage, servant de halte publique avec panneaux d'interprétation. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le plan de développement de la Ville.

### **Période de questions (Affaires du public)**

Un citoyen tient à féliciter les employés attitrés à l'ouverture des chemins durant la période hivernale, soulignant leur bon travail. Dans un autre ordre d'idées il fait la remarque que l'asphalte posé sur les chemins durant les dernières années ne semble pas avoir la même qualité qu'avant.

Un citoyen soulève une problématique avec le club de motoneige et l'usage du 5<sup>e</sup> Rang. Il se questionne également sur la date probable de fermeture des sentiers et aimerait que le Club publicise la date lorsqu'elle sera connue.

Un contribuable s'informe de la date de livraison du nouveau camion-citerne. Il demande également s'il y a eu du développement quant au choix du nom pour le nouveau pont de Saint-Edgar.

Un citoyen demande s'il y a des nouvelles récentes concernant le pont du Rang 4.

Un contribuable note qu'au printemps prochain, il y aurait lieu de vérifier l'aménagement des plantes situées à l'entrée de l'immeuble la Seigneurie. L'été dernier elles étaient trop en longueur ce qui nuisait à la visibilité des automobilistes.

### **Clôture de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 38.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière